

S. Laurens, "Les politiques publiques d'immigration", in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort, *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 329-332.

Les politiques publiques d'immigration C5S3E (Laurens)

Toute analyse des politiques d'immigration reste indissociablement une réflexion sur la « nationalisation des sociétés » contemporaines (Noiriel 2001) et sur l'établissement et le maintien de divisions administratives, juridiques et symboliques entre nationaux et étrangers (Lochak 1985). Toute recherche sur ce thème ne peut que prendre en compte ce long processus historique qui a conduit à la fois à l'enracinement progressif de différents Etats-nations (Hobsbawm 1992), à l'émergence de l'idée de nationalité, à la constitution de corps de fonctionnaires recrutés systématiquement sur des bases « nationales » (Slama 2003) et à l'élaboration de dispositifs de contrôle et d'identification spécifiques des populations.

Cette sociogenèse particulière oblige le chercheur en sciences sociales à se confronter sans cesse à des notions éminemment politiques (comme celle de « souveraineté » ou de « citoyenneté »). Elle le contraint non seulement à se départir d'un point de vue « national » sur son objet, mais aussi à « ouvrir » la focale de ces recherches pour montrer l'intrication des enjeux administratifs, politiques, économiques et sociaux à différentes échelles. Une telle ouverture est d'autant plus nécessaire que les décideurs sont sur cet enjeu « *de façon très inhabituelle nombreux et dispersés* » (Weil 1991, p. 21). Peu de ministères, peu d'acteurs publics peuvent totalement ignorer, dans un Etat-nation, les enjeux liés à « l'immigration ». Une approche trop nominaliste limiterait tendanciellement l'analyse à une série d'institutions « officiellement » en charge de ces questions et occulterait l'action de certains acteurs « généralistes » dont l'influence est décisive (c'est notamment le cas des agents des Finances qui, en France, imposent des choix fondamentaux en matière de logement et d'action sociale à compter des années 1970).

Ce décentrement du regard peut être réalisé de plusieurs manières. Une première série de travaux souligne la nécessité de prendre en compte les relations entre les agents de l'Etat, et les représentants du patronat ou des syndicats au sein d'un champ du pouvoir « élargi » (Larbiou 2003). Resituer l'action des fonctionnaires dans leurs relations avec cet ensemble d'acteurs organisés permet alors de percevoir comment certains intérêts spécifiques (notamment économiques) se trouvent concrètement réfractés au sein de l'Etat. Une deuxième série de travaux proposent de ne pas se limiter aux « sommets de l'Etat » pour s'intéresser à la diversité des incarnations de l'action publique. Sur cet enjeu, comme sur bien d'autres, *l'action publique* dépasse bien sûr les seuls services centraux : les associations, les groupements d'intérêt publics, les sociétés d'économie mixtes (comme la Sonacotra - Hmed 2006) et autres comités « chapeautés » par des hauts fonctionnaires en détachement sont bien souvent une externalisation ou un prolongement du travail administratif par d'autres moyens. De même, les travaux portant sur la gestion préfectorale ou municipale des étrangers (De Barros 2004) montrent l'influence des acteurs publics qui ont la charge « au local » de ces enjeux. Ils mettent au jour toute la complexité de configurations où s'entremêlent enjeux électoraux, clientélisme et « logiques de l'exclusion » (Elias 1965).

L'analyse des politiques d'immigration s'est aussi considérablement enrichie d'une série de recherches qui ont mis en résonance les formes de gestion des étrangers avec des modes de domination bureaucratiques plus spécifiquement coloniaux. Ces travaux ont le mérite de rappeler que certains flux migratoires actuels ont été historiquement produits par la situation coloniale (Bourdieu et Sayad 1964). Ils rappellent les logiques structurelles qui ont rendu possible le contrôle des déplacements des « Sujets d'Empire » (Genèses n°53) et le recours à une main d'œuvre indigène dans tous les Empires européens au moment du basculement vers le travail salarié. Ces recherches permettent également d'intégrer les effets des reconversions des agents d'Outre-Mer sur l'action publique ou les porosités existantes entre certaines

notions juridiques transversales à ces différentes administrations (comme la notion d'assimilation).

Une quatrième série de travaux analysent au plus près la division canonique entre *politics* et *policy* et invitent à porter une attention particulière sur les continuités entre ces deux espaces. Ils soulignent la capacité de certains hauts fonctionnaires à (re)politiser certains dossiers (Laurens 2006) ou au contraire la capacité de certains *agents intermédiaires* à maintenir certains enjeux dans les coulisses en utilisant le paravent bureaucratique ou en mobilisant l'argument « logistique » (Spire 2005). Cette question des rapports entre travail administratif et champ politique offre un continent de recherches encore peu exploré. Si l'on considère par exemple les résultats des travaux récents sur la mise en scène par les pouvoirs publics de cérémonies de naturalisations, il devient de plus en plus difficile de penser séparément l'action publique en direction des étrangers de la construction politique et médiatique d'un *problème public* de l'immigration.

Enfin, dans une perspective comparatiste, une série de travaux très récents et encore trop rares pointent à juste titre toute la singularité d'une configuration contemporaine où les enjeux changent d'échelle tant du côté des acteurs étatiques (Réa 1998) que du côté des migrants. C'est là aussi tout l'enjeu des travaux sur les « sociétés de migrants » (Tarrus 2001) qui soulignent comment l'eupéanisation des politiques d'immigration peut favoriser « à distance » l'apparition d'« effets de nasse » (Pian 2007), ou qui décrivent comment la multiplication des politiques restrictives entretient dans les économies du Nord l'existence d'un travail clandestin massif face auquel les acteurs publics locaux n'ont pas d'autre choix que de « fermer les yeux » (Chauvin 2007).

BOURDIEU (Pierre) et SAYAD (Abdelmalek). (1964). *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Ed. de Minuit.

CHAUVIN (Sébastien). (2007). *Intérim industriel et mouvements de journaliers à Chicago*, Thèse pour le doctorat de sociologie, dir. BAUDELLOT (C.), EHESS.

DE BARROS (Françoise). (2004). *L'Etat au prisme des municipalités : une comparaison historique des catégorisations des étrangers en France (1919-1984)*, Thèse pour le doctorat de Sciences Politiques, dir. OFFERLE (M.), université Paris I – Sorbonne.

ELIAS (Norbert) (1965- 2001), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.

Genèses n°53. (2003). « Sujets d'Empire », Paris, Belin.

HMED (Choukri). (2006). *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'Etat : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse pour le doctorat de Sciences Politiques, dir. OFFERLE (M.), Université Paris I-Sorbonne.

HOBBSWAM (Eric J.). (1992). *Nations et nationalismes depuis 1780*, Paris, Gallimard.

LARBIOU (Benoît). (2003). *Connaître et traiter, les constructions sociales d'un savoir politique sur l'immigration (1914-1945)*, Thèse pour le doctorat de Sciences Politiques, dir. MIALLE (M.), Université de Montpellier.

LAURENS (Sylvain). (2006). *Hauts fonctionnaires et immigration en France. Socio-histoire d'une domination à distance (1962-1981)*, Thèse pour le doctorat de sociologie, dir. NOIRIEL (G.), EHESS.

LOCHAK (Danièle). (1985). *Etrangers, de quel droit ?*, Paris, PUF (coll. « Politique d'aujourd'hui »).

NOIRIEL (Gérard). (2001). *Etat Nation et immigration, Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin.

PIAN (Anaïk). (2007). *Les Sénégalais en transit au Maroc. La formation d'un espace-temps de l'entre deux aux marges de l'Europe*, Thèse pour le doctorat de sciences sociales, (dir.) TRIPIER (M.), Université Paris 7 Diderot.

REA (Andréa). (1998). *Immigration et racisme en Europe*, Bruxelles, Complexe.

SLAMA (Serge). (2003). *Le privilège du national, étude de la condition civique des étrangers en France*, Thèse pour le doctorat de Droit Public, (dir.) LOCHAK (D.), Université de Nanterre.

SPIRE (Alexis). (2005). *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset.

TARRIUS (Alain). (2001). « *Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants* », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 17, n° 2, p. 37-61.

WEIL (Patrick). (1991). *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration (1938-1991)*, Paris, Gallimard.